



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/50/69
24 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 136 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGÉ DE POURSUIVRE
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES DE VIOLATIONS GRAVES
DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR LE TERRITOIRE
DE L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

On trouvera dans le présent document le rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 1994-1995. L'Assemblée générale avait approuvé un montant brut de 43 715 400 dollars (montant net : 38 819 700 dollars) pour le fonctionnement du Tribunal international au cours de la période allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995. Les dépenses pour cette période se sont élevées au total à 35 868 109 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 2 951 591 dollars.

Pour financer le Tribunal en 1996, l'Assemblée générale est invitée à inscrire le solde inutilisé au crédit du compte du Tribunal et à mettre le montant restant en recouvrement auprès des États Membres selon la méthode de répartition des coûts 50/50 indiquée dans sa résolution 49/242 B du 20 juillet 1995.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 26 de la résolution 49/242 B de l'Assemblée générale, en date du 7 août 1995.

2. Le tableau I donne la ventilation des crédits (43 715 400 dollars en chiffres bruts soit un montant net de 38 819 700 dollars) qui ont été approuvés pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au cours de la période allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995 et des dépenses correspondantes (35 868 109 dollars), pour les principaux objets de dépense.

3. Le solde inutilisé indiqué est imputable, essentiellement, aux économies réalisées aux rubriques "Dépenses de personnel", "Frais de voyage", "Services contractuels" et "Mobilier et matériel". Ces économies ont été compensées en partie par un accroissement des dépenses au titre des heures supplémentaires, des fournitures et accessoires et des frais généraux de fonctionnement.

Tableau 1

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant
du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995

État récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit ouvert	Montant des dépenses	Solde inutilisé
Traitements et indemnités des juges	3 230 000	3 121 100	108 900
Postes	17 109 200	16 141 600	967 600
Personnel temporaire pour les réunions	393 600	65 300	328 300
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	334 900	151 500	183 400
Consultants	194 300	178 100	16 200
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	272 400	276 900	(4 500)
Voyages en mission	5 000 700	3 018 400	1 982 300
Services contractuels	3 661 500	3 159 300	502 200
Frais généraux de fonctionnement	4 471 000	5 741 900	(1 270 900)
Fournitures et accessoires	438 900	599 400	(160 500)
Mobilier et matériel	3 713 200	3 414 609	298 591
Total	38 819 700	35 868 109	2 951 591

II. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE ALLANT
 DU 1er JANVIER 1994 AU 31 DÉCEMBRE 1995

A. Les Chambres

Tableau 2

Dépenses

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit ouvert	Montant des dépenses	Solde inutilisé
Traitements et indemnités des juges	3 648 600	3 249 600	399 000
Postes	718 500	537 000	181 500
Consultants	71 800	0	71 800
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	20 000	18 100	1 900
Voyages en mission	80 700	68 000	12 700
Total	4 539 600	3 872 700	666 900

Traitements et indemnités des juges (y compris les dépenses communes de personnel)

399 000 dollars

4. Les économies enregistrées à cette rubrique correspondent à une réduction des dépenses communes de personnel due au fait que les juges n'étaient pas tous installés à La Haye au cours de l'exercice biennal.

Postes

181 500 dollars

5. Les économies sont imputables à un retard dans le recrutement d'agents locaux appartenant à la catégorie des services généraux en 1994. En 1995, tous les postes d'agent des services généraux approuvés pour les Chambres étaient occupés.

Consultants

71 800 dollars

6. Les ressources prévues à cette rubrique n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice biennal 1994-1995. Des services consultatifs ont été fournis aux Chambres en 1994 : ils concernaient des avis sur des questions juridiques touchant les infractions relevant de la compétence du Tribunal et la délimitation du droit dans l'ex-Yougoslavie, y compris la grille générale des peines d'emprisonnement appliquée par les tribunaux.

Heures supplémentaires et sursalaire de nuit

1 900 dollars

7. Des économies ont été réalisées à cette rubrique du fait d'une diminution des dépenses.

/...

Voyages en mission

12 700 dollars

8. Les économies enregistrées sont dues au fait que les voyages effectués par les juges pour assister aux séances plénières du Tribunal à La Haye ont été moins nombreux que prévu en 1994. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport¹, les indemnités versés aux juges ont été calculées en supposant que les intéressés résidaient à La Haye. Par ailleurs, les frais de voyage des juges n'ont été pris en charge que pour la classe affaires.

B. Bureau du ProcureurTableau 3

Dépenses

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit ouvert	Montant des dépenses	Solde inutilisé
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	76 300	85 900	(9 600)
Postes	9 363 600	9 839 100	(475 500)
Consultants	93 400	129 000	(35 600)
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	17 000	9 300	7 700
Voyages en mission	4 272 500	2 445 600	1 826 900
Services contractuels	3 900	3 800	100
Total	13 826 700	12 512 700	1 314 000

Postes

(475 000 dollars)

9. En 1994-1995, le Bureau du Procureur a exécuté les tâches qui lui ont été confiées en continuant parallèlement à renforcer ses effectifs. À cet égard, les coûts afférents au personnel ont été calculés sur la base des pourcentages applicables aux nouveaux postes, à savoir 50 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et 65 % pour les agents de la catégorie des services généraux et des autres catégories, en considérant les postes initialement approuvés pour 1994 et les postes supplémentaires ajoutés en 1995. Les postes affectés au Bureau du Procureur n'ont pas tous été pourvus au cours de l'exercice biennal, mais les recrutements effectués par le Tribunal international étaient concentrés en grande partie sur le personnel qui devait exécuter les tâches confiées à ce bureau. En conséquence, si le volume des ressources inscrites au budget pour les postes a été calculé sur la base des paramètres susmentionnés correspondant à un recrutement différé, les taux de vacance de poste effectifs pour les administrateurs et les agents des services généraux au Bureau du Procureur étaient de 25 et 8 %, respectivement, au 31 décembre 1995. Ce facteur a entraîné des dépenses effectives plus importantes pour les postes en 1994-1995.

/...

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (9 600 dollars)

10. Les dépenses additionnelles étaient dues au fait qu'il a fallu faire appel à un personnel plus nombreux que prévu. Au cours de la période antérieure à l'adoption du budget de 1994-1995, on a utilisé les fonds affectés au personnel temporaire pour recruter localement des agents chargés de traiter les éléments de preuve recueillis par le Bureau.

Consultants (35 600 dollars)

11. On a eu besoin de ressources supplémentaires pour faire appel à des experts, par exemple des planificateurs et des experts légistes, ou encore des experts appelés comme témoins, au Bureau du Procureur dans le cadre des enquêtes en cours et pour l'établissement des actes d'accusation et des réquisitoires. Les dépenses ont été nettement supérieures aux prévisions.

Heures supplémentaires et sursalaire de nuit 7 700 dollars

12. Les économies correspondent à des dépenses plus faibles au titre des heures supplémentaires.

Voyages en mission 1 826 900 dollars

13. Les ressources prévues à cette rubrique ont été calculées sur la base du nombre de voyages que le personnel du Bureau du Procureur aurait à effectuer au cours de l'exercice biennal, y compris dans le cadre d'enquêtes, par exemple pour interroger des témoins et consulter d'autres sources susceptibles de fournir des éléments de preuve. Les prévisions étaient fondées sur les meilleures informations disponibles mais on savait que les frais de voyage en question ne pourraient être déterminés avec précision qu'après un certain laps de temps et en fonction de l'expérience. Or, il a été possible, en organisant soigneusement les achats de billets, de réduire les coûts unitaires par voyage et de réaliser ainsi des économies à cette rubrique au Bureau du Procureur au cours de l'exercice 1994-1995.

Services contractuels 100 dollars

14. Les économies réalisées sont dues au fait que les dépenses ont été plus faibles que prévu à cette rubrique.

C. Le GreffeTableau 4

Dépenses

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit ouvert	Montant des dépenses	Solde inutilisé
Personnel temporaire pour les réunions	393 600	65 300	328 300
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	258 600	65 600	193 000
Postes	6 608 500	5 637 000	971 500
Consultants	29 100	49 100	(20 000)
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	235 400	249 500	(14 100)
Voyages en mission	647 500	504 800	142 700
Services contractuels	1 653 200	1 155 500	497 700
Dépenses de représentation	3 000	700	2 300
Total	9 828 900	7 727 500	2 101 400

Postes

971 500 dollars

15. Les économies réalisées sont dues aux retards importants intervenus dans le recrutement du personnel du Greffe. Il convient de noter à ce sujet que les traitements n'ont pas dépassé les niveaux prévus au budget, mais qu'en revanche les économies enregistrées ont été contrebalancées en partie par le fait que les dépenses communes de personnel ont été plus élevées que prévu.

Personnel temporaire pour les réunions

328 300 dollars

16. Les économies réalisées sont dues au fait que le déroulement des activités relatives aux procès a été considérablement freiné pendant la période 1994-1995. Le montant du crédit prévu à cette rubrique avait été calculé en supposant que les premiers procès commenceraient en 1995. Or, si certaines procédures judiciaires ont démarré en 1994-1995, le premier procès ne devrait débiter qu'en mai 1996.

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)

193 000 dollars

17. Le montant du crédit prévu à cette rubrique avait été calculé en supposant qu'il faudrait faire appel à des traducteurs et à des interprètes pour des périodes de courte durée en vue du traitement des documents et des éléments de preuve et aux fins des enquêtes à réaliser sur les lieux. Du fait du développement des besoins du Tribunal, il a fallu que des services de traduction et d'interprétation soient assurés en permanence, et il a donc été plus logique de les imputer à la rubrique "Services contractuels", d'où les économies enregistrées à la rubrique "Personnel temporaire".

Consultants (20 000 dollars)

18. Le dépassement s'explique par le fait qu'il a fallu faire appel à des compétences extérieures dans plusieurs domaines touchant l'administration d'un tribunal pénal, notamment le recensement des moyens nécessaires à la mise en place d'un système de gestion des dossiers. Les dépenses consacrées à ces services ont dépassé le montant initialement prévu au budget.

Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (14 100 dollars)

19. Il a fallu engager des dépenses supplémentaires à cause des auditions judiciaires. Vu le nombre limité d'agents de sécurité dont le Tribunal dispose actuellement, un certain nombre d'entre eux doivent travailler en heures supplémentaires, lorsqu'une procédure judiciaire est prévue au Tribunal, afin d'assurer un niveau de sécurité minimum dans l'ensemble des locaux, notamment dans la salle d'audience.

Voyages en mission 142 700 dollars

20. Les économies réalisées sont dues en grande partie au fait que les frais de voyage des témoins ont été réduits en raison du retard intervenu dans le démarrage des procès. Un montant de 280 000 dollars avait été prévu pour l'exercice 1994-1995 au titre des frais de voyage des témoins devant se rendre à La Haye. Un certain nombre de témoins a effectivement dû s'y rendre en 1995 pour déposer lors d'audiences préliminaires, mais étant donné qu'il n'y a pas eu de procès en 1994-1995 les dépenses de l'exercice biennal ont été inférieures aux prévisions.

Services contractuels 497 700 dollars

21. Les économies réalisées sont dues au fait qu'il a été moins dépensé que prévu au titre de la défense des accusés. Le montant prévu pour la période 1994-1995 avait été estimé en supposant que les accusés présentés au Tribunal seraient plus nombreux. Aussi les frais d'avocats commis d'office ont-ils été inférieurs aux prévisions. Les crédits ouverts à cette rubrique devaient également couvrir les dépenses relatives aux services des gardiens des installations pénitentiaires.

Dépenses de représentation 2 300 dollars

22. Les dépenses ont été inférieures aux montants inscrits au budget, d'où l'économie réalisée à cette rubrique.

D. Service d'appui au programmeTableau 5

Dépenses

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit ouvert	Montant des dépenses	Solde inutilisé
Services contractuels	2 004 400	2 000 000	4 400
Frais généraux de fonctionnement	4 468 000	5 741 200	(1 273 200)
Fournitures et accessoires	438 900	599 400	(160 500)
Mobilier et matériel	3 713 200	3 414 609	298 591
Total	10 624 500	11 755 209	(1 130 709)

Services contractuels

4 400 dollars

23. Le crédit prévu à cette rubrique était destiné à couvrir les services contractuels d'interprétation, de traduction, de rédaction de procès-verbaux de séance et de formation, ainsi que la sous-traitance de travaux d'imprimerie. Les économies réalisées sont dues au fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu.

Frais généraux de fonctionnement

(1 273 200 dollars)

24. Le dépassement est dû en grande partie à l'appréciation du florin néerlandais par rapport au dollar des États-Unis. Lorsque le projet de budget pour 1994-1995 a été établi, le taux de change retenu était 1,85 florin pour un dollar. Le dollar a fortement reculé par rapport au florin au cours de l'exercice, le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU tombant à 1,74 florin le 31 décembre 1994 et 1,61 florin le 31 décembre 1995. De ce fait, les frais fixes (loyers, par exemple) comme les frais variables (éclairage, chauffage, énergie et eau, dépenses de communication, etc.) ont dépassé le montant des crédits ouverts, qui avait été établi sur la base d'un taux de change plus élevé.

25. Les retards intervenus dans l'achat de matériel à cause du manque de personnel ont nécessité l'engagement de dépenses supplémentaires pour louer du matériel afin de répondre aux besoins immédiats du Tribunal. Par exemple, on a loué du matériel de service de conférence pour répondre aux besoins des Chambres jusqu'à ce que l'aménagement de la salle d'audience soit terminé.

26. Des dépassements importants au titre des dépenses de communication s'expliquent par le fait que les tarifs des communications téléphoniques interurbaines et internationales ont été plus élevés que prévu. À cela s'ajoute le fait que le Tribunal se sert énormément du téléphone et de la télécopie, surtout pour ses communications entre La Haye et la région de l'ex-Yougoslavie, d'où le dépassement constaté à cette rubrique.

/...

Fournitures et accessoires

(160 500 dollars)

27. Les besoins ont dépassé les prévisions à cause de la forte consommation de fournitures, notamment de papier utilisé pour la reproduction et les photocopies. Le coût des fournitures informatiques et audiovisuelles, plus élevé que prévu, est également un des éléments qui font que les dépenses enregistrées à cette rubrique ont dépassé les montants prévus au budget.

Mobilier et matériel

298 591 dollars

28. La principale raison pour laquelle des économies ont été réalisées est que le Tribunal a pu acheter des meubles que les propriétaires de l'immeuble souhaitaient écouler à un prix inférieur à ce qui avait été prévu, et les dépenses s'en sont trouvées réduites. Des économies ont également été réalisées en raison du retard enregistré dans l'achat de certains articles prévus au budget.

III. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

29. Il est demandé à l'Assemblée générale, en vue du financement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de déduire du budget du tribunal pour 1996 le montant net du solde inutilisé de la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995, soit 2 951 591 dollars, et de mettre en recouvrement auprès des États Membres le solde dudit budget, en appliquant les modalités de partage à parts égales fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/242 B du 20 juillet 1995.

Note

¹ A/49/7/Add.12.
